
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 14 mars 2017 à 19 h
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Steve Shanahan, conseiller du district de Peter-McGill
Mme Valérie Plante, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Bergeron, conseiller du district de Saint-Jacques
M^e Karine Boivin-Roy, conseillère désignée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller désigné

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens
Mme Martine Dubuc, commandant du poste 12 du service de police
M. Danik Guerrero, commandant du poste 20 du Service de police
M. Mohamed Bouhdid, inspecteur du poste 21 du Service de police
Mme Dominique Marthet, Chef de division ressources financières et matérielles

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 61, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

901, rue de la Commune Est :
Intervenant : Monsieur Victor Valsis : opposition

10 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

Aucune demande.

CA17 240073

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Steve Shanahan

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2017 en retirant les dossiers suivants :

- 20.20 Accorder un contrat à Atmosphère inc., pour la fourniture et l'installation d'unités sanitaires automatisées pour une somme maximale de 3 091 335,12 \$ (appel d'offres public 16-14122 – 1 soumissionnaire)
- 40.19 Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations permettant la construction d'un bâtiment situé au 901, rue de la Commune Est, ayant une hauteur au-delà de la hauteur maximale de 60 m autorisée et un plancher de rez-de-chaussée ne respectant pas la hauteur minimale de 1 mètre – Projet Solano, phase G3.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Angel Lawrence

- Projet de l'Hôpital de Montréal pour enfants

Madame Mireille Goulet

- Prix des licences de chiens

- Services de fourrière

Monsieur Abdelhamid Maiza

- Projet de création d'une monnaie complémentaire à Montréal

Monsieur Claude Rondeau

- Camions avec des roues à chaînes

Madame Solange Debrat

- Gestion des cas de morsures de chiens

Monsieur Tarek Alinsania

- Monnaie locale communautaire

CA17 240074

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701002

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Claire Adamson
- Réseau électrique métropolitain (REM)

Monsieur Gaétan Auger
- Secteur du pont Jacques-Cartier : Porte d'entrée de la métropole
- Secteur du parc Bellerive au Pied-du-Courant

Monsieur Daniel Cuda
- Projet au 965-971, rue Saint-André

Monsieur André Querry
- Édifices 1694-1696, De la Visitation

Monsieur Robert Hajaly
- Bibliothèque pour enfants
- Cadillac Fairview phase 2

Monsieur Claude Couture
- Hauteur maximale des édifices dans Ville-Marie

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 10. Les 12 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

L'intervention de la conseillère Valérie Plante a trait à la sécurité des piétons sur la rue Sherbrooke suite à un accident à l'intersection des rues Sherbrooke et Bercy.

L'intervention du conseiller Steve Shanahan a trait au nombre de support à vélos qui seront installés dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2017.

CA17 240075

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240076

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 février 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 février 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1172701022

CA17 240077

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 février 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 février 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1172701023

CA17 240078

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 1^{er} mars 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 1^{er} mars 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1172701024

CA17 240079

Confirmer la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à l'événement « une heure pour la Terre 2017 » qui aura lieu le 25 mars 2017, de 20 h 30 à 21 h 30

Attendu que l'événement « Une heure pour la Terre 2017 », aura lieu le samedi 25 mars 2017 de 20 h 30 à 21 h 30;

Attendu que cet événement, créé en Australie en 2007 et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation), vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en mise sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure;

Attendu que plus de 7 000 villes et cités, réparties dans plus de 170 pays, s'associent déjà à ce mouvement planétaire et y impliquent, par le fait même, des millions de personnes à travers le monde :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De confirmer la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à l'événement « Une heure pour la Terre 2017 », qui aura lieu le samedi 25 mars 2017, de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les citoyens de Ville-Marie à prendre part aussi à cet événement, en éteignant leurs lumières pendant une heure, ce soir-là.

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1176926001

CA17 240080

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240081

Accorder un contrat, d'une durée de 32 mois, de 270 748,39 \$ à 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du square Cabot et autoriser une dépense maximale de 270 748,39 \$ (appel d'offres public 17-15672 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense de 270 748,39 \$, taxes incluses, pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du Square Cabot (appel d'offres public 17-15672 - 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à la firme 178001 Canada inc. Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 270 748,39 \$, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1166071007

CA17 240082

Autoriser une dépense de 102 241,52 \$ afin de prolonger, pour l'année 2017, le contrat avec 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) dans le cadre du programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240107, adoptée à sa séance du 15 mars 2016, accordé un contrat, pour l'année 2016, à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour le district de Sainte-Marie (appel d'offres publique 16-15040 - 4 soumissionnaires);

Attendu que la clause 6 de la Section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres 12-12287 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De prolonger le contrat, pour l'année 2017, à 9291-6287 Québec Inc (Groupe RNET) dans le cadre du programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie;

D'autoriser une dépense de 102 241,52 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1166890013

CA17 240083

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 470 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 470 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1173105002

CA17 240084

Accorder un contrat de 351 746,86 \$ à Paysagiste Promoverit inc. pour effectuer les travaux d'aménagement du parc Jovette-Marchessault (P.A.Q.19) et autoriser une dépense maximale de 434 549,91 \$ (appel d'offres public VMP-17-006 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 434 549,91 \$ pour l'aménagement du parc Jovette-Marchessault (P.A.Q.19) (appel d'offres publique VMP-17-006 – 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, le contrat à Paysagiste Promoverit inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 351 746,86 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1176164001

CA17 240085

Autoriser une affectation de surplus de 323 361,50 \$ et approuver la convention avec WSP Canada inc. pour des services professionnels en gestion de projets - PTI 2017-2019 sur divers projets et autoriser une dépense maximale de 354 123 \$ (appel d'offres public VMP-17-009 – 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 354 123 \$ pour la fourniture de services professionnels en gestion de projets - PTI 2017-2019 sur divers projets (appel d'offres public VMP-17-009 - 3 soumissionnaires);

D'approuver la convention avec WSP Canada inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à WSP Canada inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total approximatif de 354 123 \$, taxes incluses;

D'affecter un montant de 323 361,50 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1170225002

CA17 240086

Approuver la convention de bail avec Sentier Urbain pour la location de cinq terrains, dans le cadre de sa mission de « verdissement à vocation sociale » et de « réimplantation de la nature en milieu urbain », pour une durée d'un an, renouvelable automatiquement pour un ou plusieurs terme(s) additionnel(s) et consécutif(s) d'un (1) an, aux mêmes conditions

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention de bail avec Sentier Urbain pour location de cinq terrains, dans le cadre de sa mission de « verdissement à vocation sociale » et de « réimplantation de la nature en milieu urbain »,

pour une durée d'un an, renouvelable automatiquement pour un ou plusieurs terme(s) additionnel(s) et consécutif(s) d'un (1) an, aux mêmes conditions.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1172701016

CA17 240087

Autoriser une affectation de surplus, approuver les conventions avec la Société de développement commercial Destination centre-ville pour La Ste-Catherine célèbre et Art souterrain pour Vitrine sur l'art, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 et accorder une contribution totale de 80 000 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver les conventions avec la Société de développement commercial Destination centre-ville et Art souterrain pour les appuyer dans la réalisation de leurs projets soumis en vertu du Volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 45 000 \$ à la Société de développement commercial Destination centre-ville;
- 35 000 \$ à Art souterrain;

D'affecter un montant de 80 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1176255003

CA17 240088

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 4 500 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, pour l'année 2017, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 4 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1174405003

CA17 240089

Autoriser une dépense de 422 336,30 \$ pour les aménagements de surfaces dans le cadre du projet de reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Panet, entre les rues Ontario et Sherbrooke

Attendu que la Direction des travaux publics du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (S.I.V.T) accordera un contrat à Les Excavations Super inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie souhaite procéder à des travaux de reconstruction de trottoirs, de fosses d'arbres, de saillies, de marquage permanent aux traverses (corridor scolaire) et d'éclairage :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense de 422 336,30 \$, taxes incluses, pour les aménagements de surfaces dans le cadre du projet de reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Panet, entre les rues Ontario et Sherbrooke;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1177480001

CA17 240090

Autoriser une dépense de 298 751,07 \$ pour la reconstruction de trottoirs, de planage et de pavage dans le cadre du projet de reconstruction des conduites d'égout, de conduites d'eau, de voirie dans le chemin Hill-Park, de conduite d'eau dans le sentier du parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance de l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que la Direction des travaux publics du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (S.I.V.T) accordera un contrat à 9129-2201 Québec inc. (Travaux routiers métropole), pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans le chemin Hill Park et de conduite d'eau dans le sentier du Parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie souhaite procéder à des travaux de reconstruction de trottoirs pour compléter la portion qui sera assumée par la Ville centre :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense de 298 751,07 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de planage et pavage dans le cadre du projet de reconstruction des conduites d'égout et de conduites d'eau et de voirie dans le chemin Hill-Park et de conduite d'eau dans le sentier du parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1176140001

CA17 240091

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.19.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240092

Autoriser une dépense de 137 970 \$, afin de prolonger le contrat avec Le Berger Blanc inc., pour service de fourrière pour animaux, du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240033, adoptée à sa séance du 9 février 2016, accordé un contrat à Le Berger Blanc inc., d'une durée de 12 mois, pour des services de fourrière pour animaux pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 137 970 \$ (appel d'offres public 16-14988 - 1 soumissionnaire);

Attendu que la clause 6 de la Section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres 12-12287 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger le contrat avec le Berger Blanc pour des services de fourrière pour animaux pour l'arrondissement de Ville-Marie, du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018;

D'autoriser une dépense maximale de 137 970 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

20.11 1166884001

CA17 240093

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Quartier Latin dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal pour assurer la sécurité du territoire et en soutien à la coordination de la propreté des lieux et accorder une contribution de 30 000 \$

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la convention, se terminant 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Quartier Latin, dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal pour assurer la sécurité du territoire et le soutien à la coordination de la propreté des lieux;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 30 000 \$;

D'affecter un montant de 30 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1177203003

CA17 240094

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 20 000 \$

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la convention avec la Société de promotion et de diffusion des arts inc. pour l'appuyer dans la réalisation de son projet et initiative soumis en vertu du Volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1171455002

CA17 240095

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique dans le cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 et accorder une contribution de 150 000 \$ pour l'année 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique pour l'appuyer dans la réalisation de son projet;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 150 000 \$;

D'affecter un montant de 150 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1171455001

CA17 240096

Autoriser une dépense 133 770,06 \$ et prolonger le contrat avec Ramcor Construction inc., pour l'année 2017, pour le nettoyage des trottoirs dans l'arrondissement de Ville Marie

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA15 240102, adoptée à sa séance du 10 mars 2015, accordé un contrat à Ramcor Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme pour le nettoyage printanier des trottoirs de l'ensemble des secteurs, au prix de sa soumission soit un prix total approximatif de 267 540,12 \$ (appel d'offres public 15-14208 - 5 soumissionnaires);

Attendu que la clause 6 de la Section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres 15-14208 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger le contrat avec Ramcor Construction inc., pour le nettoyage des trottoirs dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2017;

D'autoriser une dépense maximale de 133 770, 05 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 CTA1156140001

CA17 240097

Autoriser une dépense de 93 159,64 \$ et prolonger le contrat avec Pierre Jean Lecours, pour une durée d'un an, pour la location d'une mini-excavatrice, avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la réalisation de travaux de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA15 240153 adoptée à sa séance du 14 avril 2015, accordé un contrat de 184 649,85 \$ pour la location d'une mini excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires pour des travaux de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14225 - 4 soumissionnaires);

Attendu que la clause 6 de la Section des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres 15-14225 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année chacune pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger le contrat avec Pierre Jean Lecours pour la location d'une mini-excavatrice, avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la réalisation de travaux de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2017;

D'autoriser une dépense maximale de 93 159,64 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 CTA1156893004

CA17 240098

Autoriser une dépense de 95 638,50 \$ et prolonger le contrat avec 9297-6646 Québec inc. (Daniel Courtemanche enr.), pour une durée d'un an, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la réalisation de travaux de plantation d'arbres dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA15 240151 adoptée à sa séance du 14 avril 2015, accordé un contrat à 9297-6646 Québec inc. (Daniel Courtemanche inc.) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour une durée de deux ans, plus une année d'option, pour la réalisation de travaux de plantation d'arbres dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14209 - 7 soumissionnaires);

Attendu que la clause 6 de la Section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres 15-14209 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver une dépense additionnelle de 95 638,50 \$ afin de prolonger pour l'année 2017 le contrat accordé à 9297-6646 Québec inc. (Daniel Courtemanche inc.) pour la location d'une rétrocaveuse, avec opérateurs, entretien et accessoires pour la réalisation de travaux de plantation d'arbres dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.17 CTA1156893003

CA17 240099

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 14 236 \$

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 136 \$ à l'Association des familles du parc Percy-Walters;
- 5 000 \$ à la Fondation Émergence inc.;
- 2 500 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 1 000 \$ à l'Association des amis du parc Médéric-Martin;

- 500 \$ au Collège Ville-Marie;
- 3 100 \$ à l'Association des résidents de Victor-Hugo / Lucien-L'Allier;
- 1 000 \$ à la Fondation MAP;

D'imputer cette dépense totale de 14 236 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1170619002

CA17 240100

Accorder un contrat de 781 685,89 \$ à 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois pour effectuer les travaux d'aménagement du lot 1 180 838 et autoriser une dépense maximale de 938 700 \$ (appel d'offres public VMP-17-003 - 10 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 907 590 \$ pour le réaménagement Parc la Presse (appel d'offres publique VMP-17-003 – 10 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, le contrat à 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 781 685,89 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges, et ce, conditionnellement à l'approbation de la promesse de donation par lequel Square Victoria Immobilier Inc. donne à la Ville de Montréal, à titre gratuit, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 180 838 du cadastre du Québec, laquelle partie est située au sud-est de l'intersection de la Côte-de-la-Place d'Armes et de la rue Saint-Antoine Est;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1176143001

CA17 240101

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240102

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1172701021

CA17 240103

Approuver la radiation de la somme de 9 229,45 \$, ainsi que tout solde dû, relativement au compte 25-183662-1 exercice 2014 mod 02 et 03

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la radiation de la somme de 9 229,45 \$, ainsi que tout solde dû, relativement au compte 25-183662-1 exercice 2014 mod 02 et 03;

D'imputer cette radiation conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1170059001

CA17 240104

Accepter l'offre de service du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accepter l'offre de service du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1176071001

CA17 240105

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1174657001

CA17 240106

Autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile par le biais de les Encans Ritchie Bros (Canada) ltée lors de l'encan prévu les 22 et 23 mars 2017 et désigner le directeur de la Direction des travaux publics comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par le biais de Les Encans Ritchie Bros (Canada) ltée lors de l'encan prévu les 22 et 23 mars 2017;

De désigner M. Pierre Dubois, contremaître, comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété pour ces équipements;

D'imputer les recettes de vente à juste prix conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1175876001

CA17 240107

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240108

Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3^e étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 février 2017 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

- 1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) pour le bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne l'autorisation de déroger aux articles 179 et 270 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3^e étage;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) occuper le 3^e étage sans dépasser la capacité maximum de 229 personnes sur cet étage;
 - b) ne poser aucune enseigne visible de l'extérieur qui signalerait la présence de l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques »;
 - c) fixer un délai de 24 mois pour l'obtention d'un certificat d'occupation, à défaut de quoi la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
pp 341
1160607005

CA17 240109

Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest, comprenant la construction d'un nouvel espace commercial sur la rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 février 2017 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

- 1) D'accorder, pour le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 1 et 2 du Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777);
 - b) de déroger à l'article 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) de modifier l'interface commerciale sur la rue Sainte-Catherine, de modifier les entrées Sainte-Catherine et Jeanne-Mance et d'aménager un espace commercial conformément aux plans numérotés 27 à 29, A-351 et 30 à 37 et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 23 novembre 2016 préparés par AEdifica.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
 - b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - ii) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 342
1167303005

CA17 240109

Adopter une résolution autorisant l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local situé au 649, rue Wellington, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Restaurant soupesoup) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 février 2017 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

- 1) D'accorder, pour le local situé au 649, rue Wellington du bâtiment situé aux 643-649, rue Wellington, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'occuper le local identifié au plan estampillé par l'arrondissement le 29 novembre 2016 comme salle de réception en plus des usages déjà autorisés;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation :
 - i) en plus des usages prescrits, l'usage « salle de réception » est autorisé dans le local du rez-de-chaussée portant le numéro 649, rue Wellington et la superficie maximale de tout établissement y exploitant cet usage est limitée à 300 m².

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 343
1167199021

CA17 240111

Adopter une résolution autorisant l'occupation du Dawson Hall et du Douglas Hall de l'église St James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, à des fins de « salle de spectacle », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 février 2017 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

- 1) D'adopter une résolution autorisant les usages « salle de réception », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte, dans le Dawson Hall et le Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, en vertu du Règlement sur les projets

particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et dérogeant notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;

- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- a) aucune modification ne doit être apportée aux espaces intérieurs ou au bâtiment;
 - b) aucune modification ne doit être apportée aux bancs de la mezzanine;
 - c) les usages autorisés sont accessoires à l'usage « lieu de culte »;
 - d) des plans d'aménagement paysager avec un calendrier de réalisation ainsi que des plans des stationnements du côté des rues Saint-Alexandre et City-Councillors doivent être déposés lors de la demande de permis.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
pp 344
1160607011

CA17 240112

Adopter une résolution autorisant l'occupation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant d'un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 février 2017 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

- 1) D'accorder, pour un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
- a) de déroger notamment à l'article 388 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'occuper la terrasse extérieure de la dépendance projetée aux fins d'un café-terrasse accessoire à l'usage « restaurant » exercé par l'établissement situé à l'intérieur du bâtiment;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
- a) réaliser le projet d'occupation de manière substantiellement conforme au plan préparé pour la Société du parc Jean-Drapeau, estampillé et annoté par l'arrondissement le 22 novembre 2016.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

40.05
pp 345
1167199018

CA17 240113

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative - Adoption

Attendu que, le 14 février 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que ne soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le règlement CA-24-259 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

40.06
CA-24-259
1172701017

CA17 240113

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Adoption

Attendu que, le 14 février 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que ne soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le règlement CA-24-268 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
CA-24-268
1175353004

CA17 240115

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 640 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs - Adoption

Attendu que, le 14 février 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, le règlement CA-24-269 intitulé Règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 640 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
CA-24-269
1177128001

CA17 240116

Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 430 000 \$ pour la réalisation des projets d'immobilisations au programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement de Ville-Marie - Adoption

Attendu que, le 14 février 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, le règlement CA-24-270 intitulé Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 430 000 \$ pour la réalisation du Programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
CA-24-270
1177128002

CA17 240117

Adopter une résolution autorisant les usages de la catégorie M.7C ainsi que leur implantation aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée pour le bâtiment situé au 2301, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 14 février 2017 et l'a soumis à une consultation publique le 1^{er} mars 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le second projet de résolution à l'effet de :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé sur le lot 1 064 423 du cadastre du Québec bordé par l'avenue Atwater, le boulevard De Maisonneuve et les rues Lambert-Close et Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de permettre les usages de la catégorie M.7C, selon les dispositions prévues au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de déroger à l'article 5.2 du Règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147);
 - c) de déroger à l'article 179 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre les usages commerciaux spécifiques à s'implanter aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

40.10
pp 346
1164869007

CA17 240118

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.13

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240119

Adopter une résolution autorisant l'usage « restaurant, traiteur » au sous-sol et au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 101, rue Saint-Paul Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 14 février 2017 et l'a soumis à une consultation publique le 1^{er} mars 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le second projet de résolution à l'effet de :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 101, rue Saint-Paul Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'occuper, en plus des usages prescrits, le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment visé aux fins de l'usage « restaurant, traiteur », et ce, au sein d'un seul local pouvant occuper jusqu'à la totalité de chacun de ces étages.

Adoptée à l'unanimité.

40.11
pp 347
1167199022

CA17 240120

Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057 pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 14 février 2017 et l'a soumis à une consultation publique le 1^{er} mars 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

- 1) De modifier le dernier paragraphe de la résolution CA12 240057 afin de remplacer le délai de 60 mois par le délai 96 mois.

Adoptée à l'unanimité.

40.12
pp 348
1172931001

CA17 240121

Modifier la résolution CA17 240064 afin de permettre à deux camions de rue d'être présents au site de la gare Windsor, sur le côté ouest de la rue Stanley

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240064, adoptée à sa séance du 14 février 2017, permis les activités de cuisine de rue sur différents sites;

Attendu que Le site de cuisine de rue Gare Windsor, situé sur la rue Stanley au sud du boulevard René-Lévesque, accueillera deux camions de cuisine de rue;

Attendu que le plan qui a été soumis au Conseil comportait une erreur en ne présentant qu'un seul camion au lieu de deux :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De modifier la résolution CA17 240064 afin d'autoriser la présence de deux camions de cuisine de rue au site de la Gare Windsor.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1176255001

CA17 240122

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de revoir les règlements et une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le maire Denis Coderre donne avis de motion de l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de revoir les règlements et une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

40.14
CA-24-267
1177199002

CA17 240123

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.14.1 à 40.18 et de 40.20 à 40.23.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240124

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de revoir les règlements et une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure - 1^{er} projet de règlement

Attendu qu'un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné à la présente séance et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'adopter le règlement CA-24-267 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de revoir les règlements et une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

40.14.1
CA-24-267
1177199002

CA17 240125

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 2^e partie, B)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 521 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 473 permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. 87 permettant la distribution d'échantillons des commanditaires reliés à ces événements sur les sites identifiés en annexe dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., O-0.1, article 2.1), l'ordonnance O-0.1, o. 07 permettant l'installation de structures soutenant les bannières, les affiches promotionnelles et la signalisation de site selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'urbanisme (01-282, art. 560), l'ordonnance 01-282, o. 180 permettant l'installation de bannières, d'affiches promotionnelles, de signalisation de site sur différentes structures selon les sites et les horaires des événements identifiés;

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

40.15 1170679004

CA17 240126

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 2^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2017, 2^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 474 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons pour chaque événement identifié;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 522 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 181 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance C-4.1, o. 178 permettant la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1172624007

CA17 240127

Édicter les ordonnances nécessaires aux parcours historique « Montréal en Histoires », et des projections de l'oeuvre médiatique « Cité Mémoire »

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'édicter, en vertu de l'article 2 du Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à Montréal en Histoires d'occuper gratuitement le domaine public, avec diverses installations, sur diverses rues du Vieux-Montréal (CA-24-254), l'ordonnance CA-24-254, o. 2 autorisant Montréal en Histoires à installer sur le mobilier urbain et le domaine public du Vieux-Montréal des équipements de communication, de projection, de son et de signalisation permettant l'accès aux applications mobiles d'un parcours historique, « Montréal en Histoires », et des projections de l'oeuvre médiatique « Cité Mémoire »;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), l'ordonnance B-3, o. 520 autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors de projections au Champ-de-Mars dans le cadre de l'événement Cité-Mémoire de Montréal en Histoire

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1176442001

CA17 240128

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984) une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 965, rue Saint-André, de l'obligation de fournir cinq unités de stationnement

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), l'ordonnance 5984, o. 124 exemptant le propriétaire d'un immeuble projeté sur les lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 situé au 965-971, rue Saint-André de l'obligation de fournir cinq unités de stationnement;

D'exempter le propriétaire de l'obligation de verser une compensation au fonds pour le stationnement en vertu de l'article 7 de l'ordonnance 100 du même règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1176220001

CA17 240129

Autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour le bâtiment de 30 logements situé au 1955, boulevard René-Lévesque Est

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la parution, le 11 février 2017, d'un avis public relatif à cette conversion :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour un bâtiment de 30 logements situé au 1955, boulevard René-Lévesque Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1175289001

CA17 240130

Adopter une résolution autorisant la construction d'une piscine et de murets de soutènement dans la cour arrière du 3090, rue Jean-Girard, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 3090 rue Jean-Girard, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger à l'article 13 et au plan 3 de l'annexe C du règlement 99-040;
 - b) de construire des murets et une piscine et ce, de manière substantiellement conforme aux plans du groupe Paramount portant la date du 9 février ainsi que du 13 février 2017 et estampillés par l'Arrondissement le 13 février 2017;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) d'assurer la protection des arbres lors du chantier de construction avec les mesures et les périmètres décrits au plan préparé par le groupe Paramount portant la date du 18 janvier 2017 et estampillé par l'Arrondissement le 13 février 2017;
 - b) de planter au minimum un arbre, d'espèce indigène, avec un minimum de 3 mètres de hauteur et un calibre d'au moins 60 mm à partir de la souche et une haie de cèdres le long du muret proposé à la limite sud de la propriété;
 - c) de produire une coupe détaillée lors de la demande de permis, à la hauteur de l'identifiant 4-4' du plan portant la date du 13 février 2017, joint à la présente résolution.
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation et, si ce délai n'est pas respecté, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.21
pp 349
1173332001

CA17 240131

Accorder, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du permis pour l'installation d'une clôture pour l'immeuble situé au 1227, rue Saint-Hubert

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'accorder, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du permis pour l'installation d'une clôture pour l'immeuble situé au 1227, rue Saint-Hubert.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1177524001

CA17 240132

Confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 30 janvier 2017 relativement à la demande d'autorisation de démolition du bâtiment portant les numéros 965 à 971, rue Saint-André

Attendu que le Comité d'étude des demandes de démolition a rendu, le 30 janvier 2017, une décision relativement au bâtiment portant les numéros 965 à 971, rue Saint-André;

Attendu que l'article 24 du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) prévoit que tout intéressé peut, dans les 30 jours d'une décision du comité, interjeter appel de celle-ci par écrit devant le conseil;

Attendu qu'une telle demande a été reçue et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

Attendu que l'article 25 du règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) prévoit que le conseil peut confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû rendre :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Jean-Marc Gibeau

De confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 30 janvier 2017 et de donner suite à la demande d'autorisation de démolition du bâtiment portant les numéros 965 à 971, rue Saint-André, et ce, aux mêmes conditions.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1177176001

CA17 240133

Demander à la Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement d'accorder au YMCA une prolongation de son bail au Complexe Guy-Favreau

Attendu que depuis 30 ans, le YMCA Guy-Favreau est un acteur important de développement social, en plus d'être un leader en promotion de la santé pour les résidents du centre-ville et pour les nombreux travailleurs qui cherchent à intégrer la pratique d'activités physiques dans leur vie;

Attendu que les YMCA du Québec ont annoncé le 28 février que le YMCA du Complexe Guy-Favreau cessera ses activités le 31 mai 2017;

Attendu que l'enjeu du loyer est le principal facteur qui empêche le YMCA de poursuivre ses activités;

Attendu que le YMCA s'est associé à de sérieux partenaires, dont la Ville de Montréal, le CIUSS Centre-Sud et la Direction régionale de santé publique, pour redéfinir la vision et le mode de fonctionnement du centre et construire une solution financièrement viable et durable :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Denis Coderre

De demander à la Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'Honorable Judy M. Foote, d'accorder au YMCA une prolongation de son bail au Complexe Guy-Favreau, minimalement du 31 mai 2017 au 31 mai 2018 à un loyer nominal (1 \$ par an) et à un prix réduit par la suite.

Adoptée à l'unanimité.

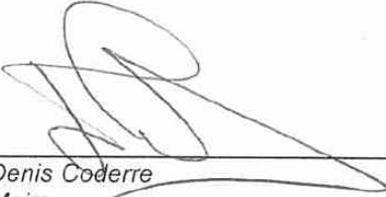
65.01

Levée de la séance

Le maire indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 11 avril 2017 à 19 heures, à la salle de conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 20 h 47.

70.01



Denis Coderre
Maire



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA17 240144
lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2017.*